



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le 2^e jour du mois d'octobre 2025 à 19h30 au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Monsieur Benoit Chevalier, maire et les conseillers (ère) Messieurs et Madame, Maxime Bétournay, Benoit Gratton, Gilles St-Amand et Audrey Charron-Brosseau.

Madame Ginette Sheehy, conseillère est absente (absence motivée maladie).
Monsieur François Thibault, conseiller est absent (absence motivée motif personnel).

Formant tous quorum sous la présidence de Monsieur Benoit Chevalier, maire.

Monsieur Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier est présent.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

Monsieur Benoit Chevalier, maire, constate le quorum à 19h32 déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Période de questions**
- 4. Suivi et adoption du procès-verbal**
 - 4.1 Séance ordinaire 9 septembre 2025
- 5. Mot du maire et des conseillers**
- 6. Administration**
 - 6.1 Ratification des déboursés;
 - 6.2 Offre de services pour l'audit des états financiers pour l'année 2025;
 - 6.3 Dépôt des états comparatifs;
 - 6.4 Octroi d'un budget soirée de remerciement des bénévoles – bénévole de l'année;
 - 6.5 Demande de subvention soutien à l'action bénévole;
 - 6.6 Offre de services élaboration des plans et devis – retrait d'un mur porteur (206, rue Principale);
 - 6.7 Guignolée;
- 7. Sécurité publique**
 - 7.1 Renouvellement de l'entente intermunicipale de fourniture de services de premiers répondants de niveau 2 pour l'année 2026;
 - 7.2 Offre de services inspection des bornes incendies;
- 8. Transport (travaux publics)**
 - 8.1 Adoption du règlement # 383-25 modifiant le règlement # 352-22 relatif au stationnement et à la circulation;
 - 8.2 Recommandation inspections télévisées égouts pluviaux;

- 8.3 Demande d'autorisation pour des travaux de remblai/déblai sur le chemin Gagnon;
- 8.4 Approbation des travaux supplémentaires sur le chemin du Lac-à-la-Loutre;

9. Hygiène (eau, matières résiduelles, environnement)

- 9.1 Adoption des prévisions budgétaires de la RIMRO pour l'année 2026;

10. Santé et bien-être

- 10.1

11. Urbanisme, Environnement et Développement

- 11.1 ~~Demande d'appui de la MRC des Appalaches / Règlement fédéral vitesse sur les laes;~~
- 11.2 Demande de l'officier municipal en bâtiment et en environnement pour la modification de son horaire de travail;

12. Loisirs et Culture

- 12.1 Demande de subvention soutien aux initiatives interculturelles / budget de dépenses;
- 12.2 Grande semaine des tout-petits du 17 au 23 novembre 2025;
- 12.3 Offre de services entretien patinoire hiver 2025-2026;
- 12.4 Demande du Comité des Loisirs – fermeture de la rue Principale pour l'activité d'Halloween;

13. Varia

- 13.1 Pavage d'une partie de la rue Bellevue;
- 13.2 Dépôt du rapport 2024 du Comité consultatif d'urbanisme;

14. Période de questions

15. Levée de la séance

RÉSOLUTION 174-25

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que modifié, retrait du point 11.1 et ajout des points 13.1 et 13.2.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4- SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION 175-25

4.1- SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2025

Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le greffier-trésorier est exempt de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2025, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2025 est adopté tel que rédigé.

Résolutions 153-25 à 173-25 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

5- MOT DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur Benoit Chevalier, maire tient à remercier les membres du conseil ayant travaillé avec lui durant son dernier mandat des 3 dernières années.

6- ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 176-25

6.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

Le greffier-trésorier soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Des comptes payés, chèques numéro 12355 à 12364 inclusivement au 02/10/2025 pour un montant de 59 465.27\$, des comptes à payer chèques numéro 12365 à 12375 inclusivement au 02/10/2025 au montant de 12 703.11\$, des salaires payés numéro 501561 à 501604 inclusivement pour un montant de 28 709.76\$, des prélèvements payés numéro 952 à 972 inclusivement pour un montant de 111 152.89\$ ainsi que des prélèvements à payer numéro 973 à 981 inclusivement pour un montant de 4 801.16\$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

COMPTES PAYÉS À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
12355	Taman Patrick Stanley, Carle Stéphanie	Remboursement trop payé	160.85
12356	Parker Marie-Claire	Remboursement frais de non-résident 2025	192.00\$
12357	PLA Architectes	Service architecte - 206, rue Principale	3 771.80\$
12358	Agence Alexandre Lapointe	Tondo-Broyeur	11 095.08\$
12359	Béton Bycon inc.	Bacs à fleurs - dépôt 80 %	1 710.83\$
12360	Construction Monco inc.	Libération retenue - travaux stabilisation de talus rue du Fer-à-Cheval	16 916.86\$
12361	Entreprise Patrice Perreault	Entretien des terrains septembre 2025	1 630.61\$
12362	Les Entreprises P. Roy	Concassage asphalte	20 120.63\$
12363	Guidon Margot	Remboursement frais de non-résident 2025	58.64\$
12364	Solmatech	Contrôle des matériaux - réfection ch. de la Rouge	3 807.97\$
TOTAUX CHÈQUES			59 465.27\$
501561 - 501604	Employés	Salaires septembre 2025	28 709.76\$
952	Bell Mobilité	Cellulaires septembre 2025	207.34\$
953	Cogeco	Internet du 28/08/25 au 27/09/25	83.88\$
954	Équipe Laurence	Service ingénierie - Préparation d'un plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau)	5 799.34\$
955	Hydro-Québec	Éclairage des rues & location de poteaux	314.80\$

		août 2025	
956	Hydro-Québec	Électricité système soltek	25.78\$
957	Ministère du Revenu du Québec	DAS août 2025	15 210.16\$
958	MRC des Laurentides	Services télécomm. - du 01/01/25 au 31/03/25 antispam, hébergement courriels, extensions téléphoniques, service 9-1-1	691.25\$
959	Municipalité de Montcalm	Entente partage DG - du 01/01/25 au 30/06/25	49 641.80\$
960	Receveur général du Canada	DAS août 2025	4 293.46\$
961	Receveur général du Canada	DAS août 2025	841.79\$
962	Telus Health (Canada) Ltd.	Mutuelle de prévention septembre 2025	104.04\$
963	Constructions HDF inc.	Pulvérisation d'enrobé bitumineux	14 045.43\$
964	Équipe Laurence	Service ingénierie - Réfection ch. de la Rouge	3 836.43\$
965	Eurofins Environex	Analyses d'eau mars-avril 2025 Analyses d'eau juillet 2025	187.13\$
966	FQM Assurances	Assurances 2025 - modification de police	216.91\$
967	RREMQ	Régime de retraite août 2025	5 683.99\$
968	Desjardins Sécurité Financière	Assurance collective septembre 2025	5 304.82\$
969	Postes Canada	Programmation journée de la culture & ciné-conférence	71.28\$
970	Eurofins Environex	Analyses d'eau septembre 2025	114.98\$
971	M-Yoga	Atelier yoga et art - 27 septembre 2025	344.93\$
972	Énergies Sonic	Essence, diesel	4 133.35\$
TOTAUX PRÉLÈVEMENTS			139 862.65\$
TOTAL			199 327.92\$

COMPTES À PAYER À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
12365	C-Fab	Réparer rampe - 206, rue Principale	1 189.71\$
12366	CRSBP des Laurentides	Formation journée réseau 29/09/25	91.98\$
12367	Défi Sport Tremblant	Chaîne, guide, gant	129.89\$
12368	Jean Dupont	Affûter couteaux	20.00\$
12369	Maintenance en Plomberie Maurice Lagacé inc.	Réparer fuite tuyau chlore	361.02\$
12370	Outils Tremblant inc.	Location rouleau compacteur Location jumping jack	996.00\$
12371	Les Services d'Entretien St-Jovite 1987 inc.	Entretien préventif et réparations 10 roues	9 321.38\$
12372	Service d'Arbres Loiselle	Abattage arbre rue du Fer-à-Cheval	316.18\$
12373	St-Amand Gilles	Remboursement achat nourriture (visite culture Laurentides)	30.46\$
12374	Trophées Gravures Expert	Plaque remerciement	141.31\$
12375	Vermeer Canada inc.	Gasket, cap end	105.18\$
TOTAUX CHÈQUES			12 703.11\$
973	Brébeuf Mécanique de Procédé inc.	Sellettes, arrêts de ligne, boîtes de service, tiges inox, arrêts ligne, rouleau tuyaux, manchons	1 505.02\$
974	CR Protection incendie inc.	Inspection et entretien des extincteurs, inspection éclairage d'urgence, test hydrostatique, batteries, joints toriques, goupille, extincteur abc 5lbs, extincteur abc 2.5lbs	756.36\$
975	Gilbert P. Miller & fils	Niveleuse	905.43\$
976	Imprimerie Léonard	Affiches	209.25\$
977	Matériaux SMB	Pinceaux, manchons, bois	59.63\$
978	Pièces d'Auto P.B. Gareau	Garde-boue, support garde-boue	173.15\$
979	Purolator	Frais de transport	15.87\$
980	Visa Desjardins	Abonnement mensuel zoom	26.43\$
981	Visa Desjardins	Abonnement mensuel zoom, café, crème à café, goupilles, câble, rallonge connecteur, gants nitriles, billets souper fondation médicale, clés, courrier recommandé, breuvages, nourriture	1 150.02\$

TOTAUX PRÉLÈVEMENTS	4 801.16\$
TOTAL	17 504.27\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel, adjointe administrative.

RÉSOLUTION 177-25

6.2 OFFRE DE SERVICES POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS POUR LES ANNÉES 2025 ET 2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 966 du *Code municipal* stipule que le conseil doit nommer un vérificateur externe pour au plus cinq exercices financiers;

CONSIDÉRANT QUE l'auditeur ayant effectué les travaux d'audit pour l'année 2024 a fait parvenir une offre de services pour effectuer l'audits des états financiers des exercices financiers devant se terminer le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Béturnay et résolu :

Que l'offre de services reçue de Daniel Tétrault, CPA inc. en date du 12 septembre 2025 pour effectuer les audits des états financiers pour les années 2025 et 2026, consistant à :

- Préparation du rapport financier annuel consolidé avec mission d'audit pour l'exercice financier devant se terminer les 31 décembre 2025, la préparation d'extraits du rapport pour chaque membre du conseil et la présentation des états financiers aux membres du conseil ainsi que la préparation des déclarations fiscales de la Municipalité pour l'exercice devant se terminer les 31 décembre 2025 le tout pour un montant de 9 150\$ plus taxes;
- Préparation du rapport financier annuel consolidé avec mission d'audit pour l'exercice financier devant se terminer les 31 décembre 2026, la préparation d'extraits du rapport pour chaque membre du conseil et la présentation des états financiers aux membres du conseil ainsi que la préparation des déclarations fiscales de la Municipalité pour l'exercice devant se terminer les 31 décembre 2026 le tout pour un montant de 9 400\$ plus taxes;
- Rapport de l'auditeur indépendant portant sur la reddition de compte exigé dans le cadre du programme TECQ 2024-2028, pour un montant de 2 995\$ plus taxes (si requis);

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 178-25

6.3 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS 2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 176.4 du Code municipal le greffier-trésorier doit déposer lors de la dernière séance du conseil tenue avant que le conseil ne cesse de siéger (soit le 3 octobre 2025 étant donné l'élection du 2 novembre 2025), deux états comparatifs;

- Le premier état comparatif compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état comparatif est déposé. Il compare également les revenus et dépenses de l'exercice financier précédent, qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.
- Le second état comparatif compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le greffier-trésorier, et ceux qui ont été prévus pour le budget de cet exercice.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt des 2 états comparatifs requis par la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 179-25

6.4 OCTROI D'UN BUDGET SOIRÉE DE REMERCIEMENT DES BÉNÉVOLES

ATTENDU QUE le conseil désire organiser une soirée le 28 novembre prochain pour remercier ses bénévoles (souper, remise de prix);

ATTENDU QU'afin d'organiser cette soirée des dépenses devront être engagées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil autorise Madame Angélique Bélanger, technicienne en loisirs à effectuer des dépenses pour un montant maximum de 2 600\$ taxes incluses pour l'organisation de cette soirée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 180-25

6.5 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ACTION BÉNÉVOLE

ATTENDU QUE le conseil désire organiser une soirée de reconnaissance pour les personnes effectuant des actions bénévoles pour la municipalité;

ATTENDU QU'un programme de soutien à l'action bénévole existe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil autorise Madame Angélique Bélanger, technicienne en loisirs à présenter une demande de subvention de 1 500\$ dans le cadre du programme de soutien à l'action bénévole pour l'organisation de la soirée de reconnaissance des bénévoles devant se tenir le 28 novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 181-25

6.6 OFFRE DE SERVICES ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS – RETRAIT D'UN MUR PORTEUR (206, RUE PRINCIPALE)

ATTENDU QUE le conseil désire procéder à des travaux de rénovation et par le fait même effectuer des travaux de réaménagement dans le bâtiment situé au 206, rue Principale;

ATTENDU QU'afin d'être conforme aux nouvelles normes le retrait d'un mur porteur est requis dans le cadre de l'aménagement d'une nouvelle salle de bain;

ATTENDU QUE les services d'un ingénieur sont requis pour la préparation des plans et devis de la structure nécessaires au retrait du mur porteur;

ATTENDU QU'une offre de services a été transmise par DWB consultants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que l'offre de services reçue de DWB consultants en date du 23 septembre 2025 au montant de 3 040\$ plus taxes et portant le numéro 13473 est acceptée.

Les fonds nécessaires au paiement de ces dépenses seront pris à même le surplus accumulé affecté, comme prévu au plan triennal d'immobilisation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 182-25

6.7 GUIGNOLÉE

ATTENDU QU' une soirée souper spaghetti sera organisée le 8 novembre prochain afin de ramasser des fonds dans le cadre de la guignolée 2025;

ATTENDU QUE la municipalité par sa politique de location de salle laisse sans frais l'utilisation de la salle Louis Laurier;

ATTENDU QUE cette politique mentionne que les frais d'entretien doivent être assumés par l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Qu'afin de soutenir et de contribuer à cette activité la Municipalité assumera les frais d'entretien.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7- SÉCURITÉ PUBLIQUE

RÉSOLUTION 183-25

7.1 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURE DE SERVICES DE PREMIERS RÉPONDANTS DE NIVEAU 2 POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale de fourniture de services de premiers répondants de niveau 2 présentement en vigueur viendra à échéance le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit que celle-ci peut être renouvelée à son échéance pour une durée additionnelle d'un (1) an, selon les mêmes termes et conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le conseil autorise le renouvellement de l'entente intermunicipale de fourniture de services de premiers répondants de niveau 2 pour l'année 2026, selon les mêmes termes et conditions;

Que le conseil autorise par le fait même la signature de ladite entente par le directeur général, Monsieur Michael Doyle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 184-25

7.2 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS / INSPECTION DES BORNES INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'en fonction de l'article 6.1.4 de l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services de sécurité incendie signée avec la Ville de Mont-Tremblant le 22 octobre 2021, la municipalité a l'obligation de fournir annuellement le rapport d'inspection du réseau de bornes incendie;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de SOS Bornes sèches en date du 25 septembre 2025 pour effectuer l'inspection de notre réseau de bornes incendie (Inspection NFPA 291 sur 45 bornes);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que l'offre de services reçue au montant de 4 035.62\$ taxes incluses de SOS Bornes Sèches pour l'inspection de 45 bornes incendies et portant le numéro 2025_006_NFPA291 est acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8- TRANSPORT (TRAVAUX PUBLICS)

RÉSOLUTION 185-25

8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 383-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 352-22 RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION

ATTENDU QUE le règlement numéro 352-22 relatif au stationnement et à la circulation a été adopté par la municipalité le 13 septembre 2022, lequel est entré en vigueur le 14 septembre 2022;

ATTENDU QU' il est nécessaire de modifier le présent règlement numéro 352-22 relatif au stationnement et à la circulation, le conseil désirant procéder à l'installation de nouveaux panneaux de stationnement interdit;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 9 septembre 2025;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE la personne qui préside la séance mentionne que le présent règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 352-22 relatif au stationnement et à la circulation afin de mettre à jour l'annexe 3.1 concernant les endroits où le stationnement est interdit en tout temps.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le règlement numéro 383-25 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1 :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 383-25 modifiant le règlement numéro 352-22 relatif au stationnement et à la circulation ».

ARTICLE 3 :

Le règlement 352-22 relatif au stationnement et à la circulation est modifié par le remplacement de l'annexe 3.1 par l'annexe 3.1 suivant :

ANNEXE 3.1 **Stationnement interdit en tout temps**

RUE/CHEMIN/ENDROIT	DIRECTION	PORTION
Rue de la Rivière	Est/rivière	Du 109 au 120 rue de la Rivière
Rue Principale	ouest	Du 110 Principale à l'intersection de la rue du Château
Chemin du Lac-à-la-Loutre	Ouest/lac	Du chemin Rita au chemin Trudel
Caserne de pompier / 184 rue Principale	Ouest	En face du bâtiment
Face au 175 rue du Fer-à-Cheval	sud	En face du 175, rue du Fer-à-Cheval
Rue du Fer-à-Cheval	Numéro de portes pair	Du 94 au 170 rue du Fer-à-Cheval
Rue Principale	Est	Du 211 au 231 rue Principale
Garage municipal / 105 rue du Moulin		En face du bâtiment

ARTICLE 4: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 186-25

8.2 RECOMMANDATION INSPECTIONS TÉLÉVISÉES ÉGOUTS PLUVIAUX

ATTENDU QUE l'équipe d'ingénierie ayant été mandatée pour actualiser le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et de la chaussée recommande de procéder à des inspections télévisées de quelques sections du réseau d'égouts municipal;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation recommande l'élaboration d'une stratégie d'auscultation à la suite de l'analyse de l'inventaire des données disponibles, des problèmes connus et des analyses supplémentaires requises pour arriver à des recommandations concluantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

De faire une demande d'offre de services professionnels auprès de firmes spécialisées offrant du personnel certifié selon le programme PACP (CERIU/NASSCO), pour effectuer les inspections requises selon l'option A de la recommandation de la firme d'ingénierie Équipe Laurence du 19 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 187-25

8.3 DEMANDE D'AUTORISATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE REMBLAI/DÉBLAI SUR LE CHEMIN GAGNON

ATTENDU QUE la firme de consultants Urbaplus a fait parvenir une demande afin d'obtenir l'autorisation de la Municipalité d'Huberdeau pour procéder à des travaux de remblai/déblai sur le chemin Gagnon dans le cadre de l'un de leurs projets situés dans la Municipalité d'Amherst;

ATTENDU QUE ces travaux visent à améliorer l'état du chemin ainsi qu'à faciliter les déplacements quotidiens et assurer un meilleur accès lors des travaux de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil autorise la firme de consultants Urbaplus à procéder ou à faire effectuer les travaux requis, celle-ci devra s'assurer de dégager la Municipalité de toute réclamation en regard à ces travaux et s'assurer que ceux-ci sont faits en conformité avec toutes les obligations réglementaires en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 188-25

8.4 APPROBATION DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES EFFECTUÉS SUR LE CHEMIN DU LAC-À-LA-LOUTRE

ATTENDU QUE lors de l'exécution des travaux pour l'installation du ponceau sur le chemin du Lac-à-la-Loutre des travaux supplémentaires d'excavation et de remblai ont été requis;

ATTENDU QUE ces travaux devaient être faits afin d'effectuer un travail dans les règles de l'art et permettre une installation optimale du ponceau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le conseil entérine la décision pour l'exécution de travaux supplémentaires d'excavation et de remblai requis, pour un montant de ± 30 000\$ plus taxes;

Les fonds nécessaires au paiement de cette dépense seront pris à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9- HYGIÈNE (EAU, MATIÈRES RÉSIDUELLES, ENVIRONNEMENT)

RÉSOLUTION 189-25

9.1 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RIMRO POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu du protocole d'entente la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'Ouest (RIMRO) doit soumettre avant le 1^{er} octobre son budget aux municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence afin que celui-ci soit adopté, le tout conformément à l'article 603 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT QUE la RIMRO a transmis en date du 29 septembre 2025 ces prévisions budgétaires 2026, lesquelles prévoient des dépenses et des revenus pour un montant de 835 601\$;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part estimée de la municipalité d'Huberdeau pour l'année 2026 est établie à 71 944\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le budget pour l'exercice financier 2026 de la RIMRO est adopté, lequel prévoit le paiement d'une quote-part de 71 944\$ pour la municipalité d'Huberdeau, laquelle est déterminée en fonction du sommaire du rôle d'évaluation foncière de la municipalité en vigueur au 1^{er} janvier 2026, tel que déterminé à l'article 6 de l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10- SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10.1

11- URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

RÉSOLUTION 190-25

11.2 DEMANDE DE L'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT POUR LA MODIFICATION DE SON HORAIRE DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} OCTOBRE AU 1^{ER} AVRIL

ATTENDU QUE la demande de l'officier municipal en bâtiment et en environnement afin d'obtenir un congé sans traitement pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 1^{er} avril 2026 a été refusée par le conseil lors de la séance du 12 août dernier;

ATTENDU QU'après discussion avec le directeur général, l'officier municipal en bâtiment et en environnement propose la possibilité de tester sous forme de projet pilote un horaire de travail 2 jours par semaine;

ATTENDU QUE l'employé s'engage à ajuster son temps de travail au besoin pour répondre aux impératifs du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que la demande reçue de l'officier municipal en bâtiment et en environnement pour modifier son horaire de travail durant la période du 1^{er} octobre 2025 au 1^{er} avril 2026 sur la base d'un projet pilote est acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12- LOISIRS ET CULTURE

RÉSOLUTION 191-25

12.1 DEMANDE DE SUBVENTION SOUTIEN AUX INITIATIVES INTERCULTURELLES / BUDGET DE DÉPENSES

ATTENDU QU'une demande de soutien financier a été faite auprès de la Corporation de Développement économique de la MRC des Laurentides dans le cadre du programme de soutien aux activités interculturelles dans les municipalités

ATTENDU QU'un montant de 550\$ a été accordé dans le cadre de cette demande pour l'activité ciné-conférence d'Ugo Monticone – Le Japon devant se tenir le 9 novembre prochain;

ATTENDU QUE les dépenses prévues pour l'organisation de cette activité se chiffrent à 620\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Qu'un budget de 70.00\$ est accordé pour l'organisation de cette activité afin de payer les dépenses ne pouvant être couvertes par la subvention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 192-25

12.2 GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS DU 17 AU 23 NOVEMBRE 2025

ATTENDU QUE la Municipalité désire organiser une activité dans le cadre de la « Grande semaine des tout-petits » qui aura lieu du 17 au 23 novembre 2025;

ATTENDU QUE Madame Angélique Bélanger, technicienne en loisirs à présenter une programmation d'activités impliquant les membres du conseil et que ceux-ci sont en accord avec cette programmation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Qu'un budget de 100\$ est accordé à Madame Angélique Bélanger pour l'organisation de cette activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 193-25

12.3 OFFRE DE SERVICES ENTRETIEN DE LA PATINOIRE HIVER 2025-2026

ATTENDU QUE la personne ayant effectué l'entretien de la patinoire et de la salle d'eau durant l'hiver 2024-2025 nous a informés qu'elle désirait poursuivre le travail pour l'hiver 2025-2026;

ATTENDU QUE le conseil est satisfait du travail effectué par Monsieur Fabien Provost jusqu'à maintenant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que l'offre de services reçue de Monsieur Fabien Provost pour la confection de la glace, le grattage et l'arrosage de la patinoire durant l'hiver 2025-2026 au montant de 6 000\$ + le remboursement de l'essence ainsi que pour l'entretien ménager de la salle d'eau dans la salle d'habillage au coût de 200\$ est acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 194-25

12.4 DEMANDE DE FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUE PRINCIPALE (FÊTE D'HALLOWEEN)

ATTENDU QUE le Comité des loisirs a fait parvenir une demande en date du 25 septembre pour la fermeture d'une partie de la rue Principale pour l'organisation de la fête d'Halloween le 31 octobre, et ce de 16h00 à ± 20h00, du numéro civique 179 jusqu'au bureau de poste inclusivement;

ATTENDU QUE le Comité s'engage à aménager les lieux afin de pouvoir permettre un accès rapide aux véhicules d'urgence advenant qu'une intervention soit nécessaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Qu'autorisation est donnée au Comité des loisirs de procéder à la fermeture de la rue Principale, du numéro civique 179 au bureau de poste, le 31 octobre 2025 à compter de 16h00, si les travaux de pavage prévus d'une partie de la rue du Fer-à-Cheval sont terminés, advenant le cas ou ceux-ci ne soient pas effectués, le conseil autorise la fermeture de la rue Principale de l'intersection de la rue du Pont à l'intersection de la rue du Vert-Pré.

Que les employés des travaux publics sont autorisés à faire l'installation de la signalisation nécessaire, à procéder au transport de la scène mobile ainsi que des équipements requis pour cette activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13- VARIA

RÉSOLUTION 195-25

13.1 PAVAGE D'UNE PARTIE DE LA RUE BELLEVUE

ATTENDU QUE lors de la séance du 9 septembre 2025 le conseil par sa résolution numéro 171-15 a autorisé le pavage de la section de la rue du Fer-à-Cheval située entre la rue Bellevue et la rue Principale;

ATTENDU QUE lors de forte pluie la section de la rue Bellevue donnant accès à la propriété sise au 151-153 rue Bellevue demande l'intervention des travaux publics afin de nettoyer et remettre en état la chaussée;

ATTENDU QUE Pavage Mont-Tremblant accepte d'effectuer le pavage de cette section de rue ± 100 m² au même tarif que pour la rue du Fer-à-Cheval;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le responsable des travaux publics est autorisé à faire paver une partie de la section de la rue Bellevue ± 100 m², donnant accès à la propriété sise au 151-153 rue Bellevue.

Les fonds nécessaires au paiement de cette dépense seront pris à même le surplus affecté, comme prévu au plan triennal d'immobilisation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 196-25

13.2 DÉPÔT DU RAPPORT 2024 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE le règlement 318-18 constituant le Comité consultatif d'urbanisme stipule à son article 2.2, paragraphe 3, que le Comité doit présenter un plan de travail pour l'année à venir ainsi qu'un rapport d'activités à la fin de l'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

QUE le conseil confirme le dépôt du rapport 2024 du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une seconde période de questions est offerte aux citoyens présents.

RÉSOLUTION 197-25

15- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

De clore la séance ordinaire du 2 octobre 2025, il est 19h57.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je, Benoit Chevalier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Benoit Chevalier, maire.